

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 mai 2020

---

**DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE  
L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2915)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 578

présenté par  
Mme Ménard

à l'amendement n° 447 du Gouvernement

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 1ER TER, insérer l'article suivant:**

I. - A la fin de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« 180 jours »

les mots :

« jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire ».

II. – En conséquence, à la fin de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« 90 jours »

les mots :

« jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Notre administration doit se donner pour objectif de traiter dans les plus brefs délais les dossiers migratoires. En effet, si nous traversons une crise sanitaire, nous traversons aussi une crise migratoire.